

30. ENVIRONNEMENT : VÉHICULES PARTICULIERS PAR HABITANT

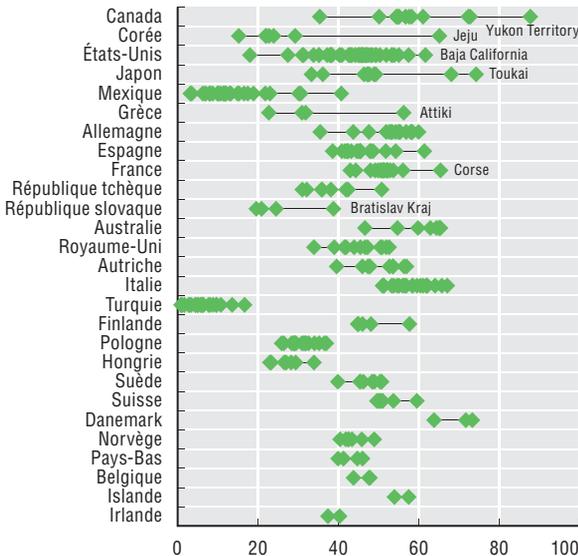
Les transports font peser une double pression sur l'environnement parce qu'ils constituent une source de pollution atmosphérique et consomment des ressources naturelles comme la terre et l'énergie. Dans de nombreuses zones urbaines, les véhicules à moteur sont le plus gros contributeur à l'ozone troposphérique, composante majeure des nuages de pollution. Le nombre de véhicules particuliers par habitant est un indicateur couramment utilisé pour définir des objectifs d'intégration des critères environnementaux dans les politiques de transport.

Le nombre de véhicules particuliers par habitant varie beaucoup d'un pays de l'OCDE à l'autre, allant de 8 véhicules pour 100 habitants en Turquie à 70 au Danemark (le classement des pays ne change pas lorsque l'on tient compte du poids relatif de la population n'ayant pas l'âge de conduire). Il est également très variable selon les régions à l'intérieur d'un même pays. Les plus fortes variations régionales s'observent au Canada (entre 36 et 88 voitures pour 100 habitants), en Corée (de 16 à 66), aux États-Unis (de 18 à 62) et au Japon (de 34 à 75). Dans ces pays, à l'exception des États-Unis, l'ampleur des différences est due à une seule région affichant un nombre très élevé de véhicules par habitant. C'est le cas du Yukon (Canada), de la région de Jeju (Corée) et de Toukai (Japon). La France, la Grèce, le Mexique et la République slovaque possèdent eux aussi une région où le nombre de voitures par habitant est beaucoup plus élevé que dans le reste du pays. L'Irlande, l'Islande, la Belgique et les Pays-Bas ne présentent quasiment pas de variations entre les régions (graphique 30.1).

La corrélation entre le nombre de véhicules particuliers par habitant et la part de la population selon le type de région (EU, IN, ER) ne révèle pas de tendance claire dans les pays de l'OCDE (graphique 30.2). La corrélation est positive pour les régions urbaines dans 13 pays sur les 25 considérés et elle est négative pour les régions rurales également dans 13 pays.

30.1 Fourchette de variation du nombre de véhicules particuliers pour 100 habitants entre régions de niveau TL2, 2005

C'est au Canada et en Corée que le nombre de véhicules varie le plus selon les régions.



Définition

Les véhicules particuliers sont les véhicules motorisés autres que les deux-roues destinés à transporter au maximum neuf passagers, y compris le conducteur.

La corrélation de Spearman mesure la solidité et le sens de la relation entre deux variables, en l'occurrence le nombre de véhicules particuliers par habitant et la part de la population selon le type de région (essentiellement urbaine, intermédiaire, essentiellement rurale). Une valeur proche de zéro signale l'absence de relation (voir la formule à l'annexe C).

Source

OCDE, base de données régionales, <http://dotstat/wbos/>, Statistiques régionales.

Annexe B : Sources et description des données.

Années de référence et niveau territorial

2005; TL2

Dernière année connue pour le Danemark et l'Islande : 2003.

Pas de données régionales pour la Nouvelle-Zélande et le Portugal.

Informations complémentaires

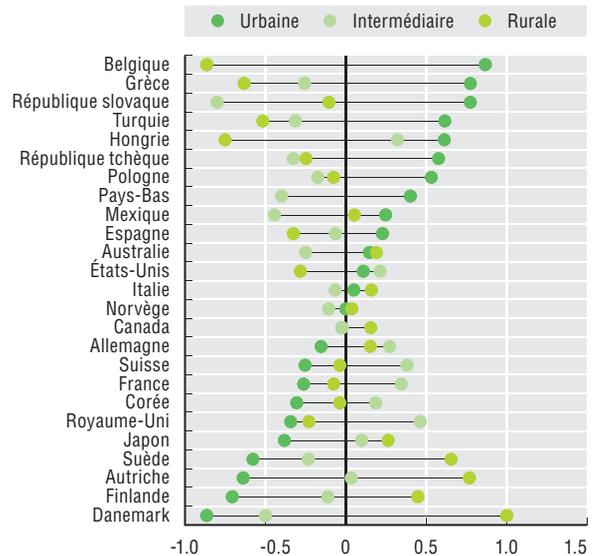
OCDE (2008), Indicateurs clés de l'environnement.

Notes des graphiques

Graphique 30.2 : La corrélation entre volume de déchets municipaux par habitant et population est calculée pour chaque type de région (EU, IN, ER) à l'intérieur de chaque pays.

30.2 Corrélation de Spearman entre le nombre de véhicules particuliers par habitant dans les régions de niveau TL2 et la part de la population selon le type de région, 2005

Le nombre de véhicules particuliers par habitant n'est pas toujours plus élevé dans les régions urbaines que dans les régions rurales.

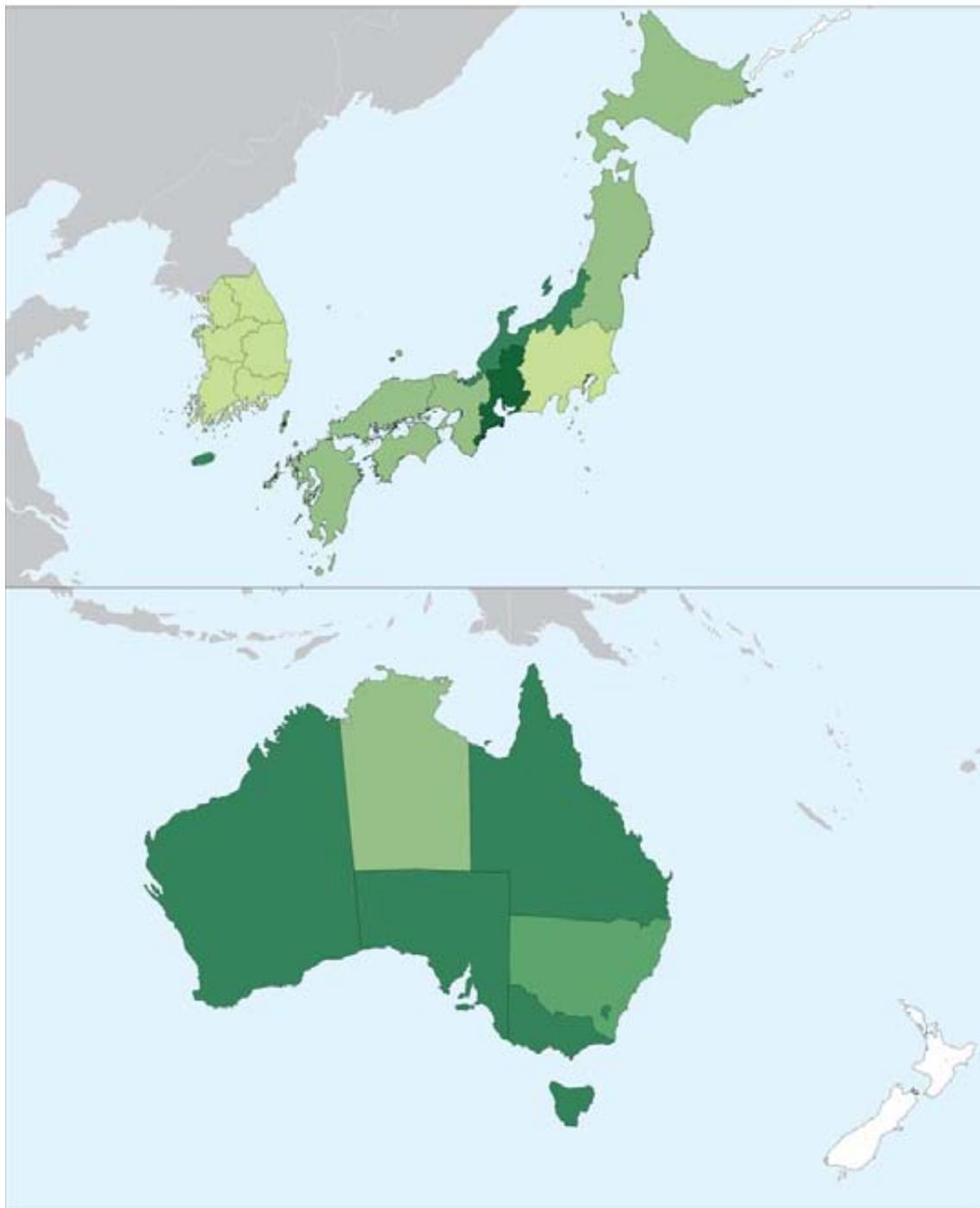


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/552115877652>

30.3 Nombre de véhicules particuliers pour 100 habitants : Asie et Océanie

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 70
- Entre 60 et 70
- Entre 50 et 60
- Entre 35 et 50
- Entre 10 et 35
- Inférieure à 10
- Données non disponibles



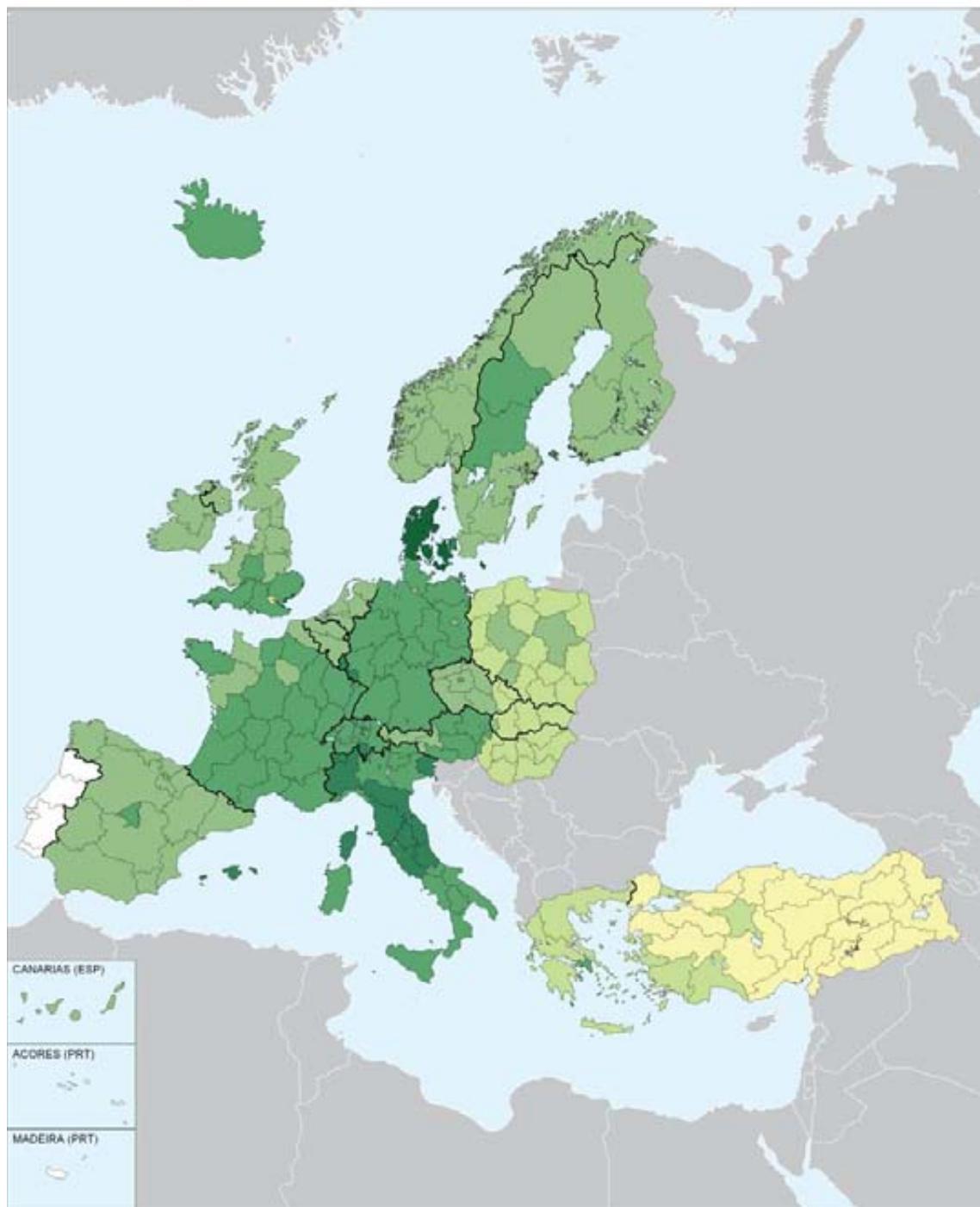
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552878501267>

30. ENVIRONNEMENT : VÉHICULES PARTICULIERS PAR HABITANT

30.4 Nombre de véhicules particuliers pour 100 habitants : Europe

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 70
- Entre 60 et 70
- Entre 50 et 60
- Entre 35 et 50
- Entre 10 et 35
- Inférieure à 10
- Données non disponibles



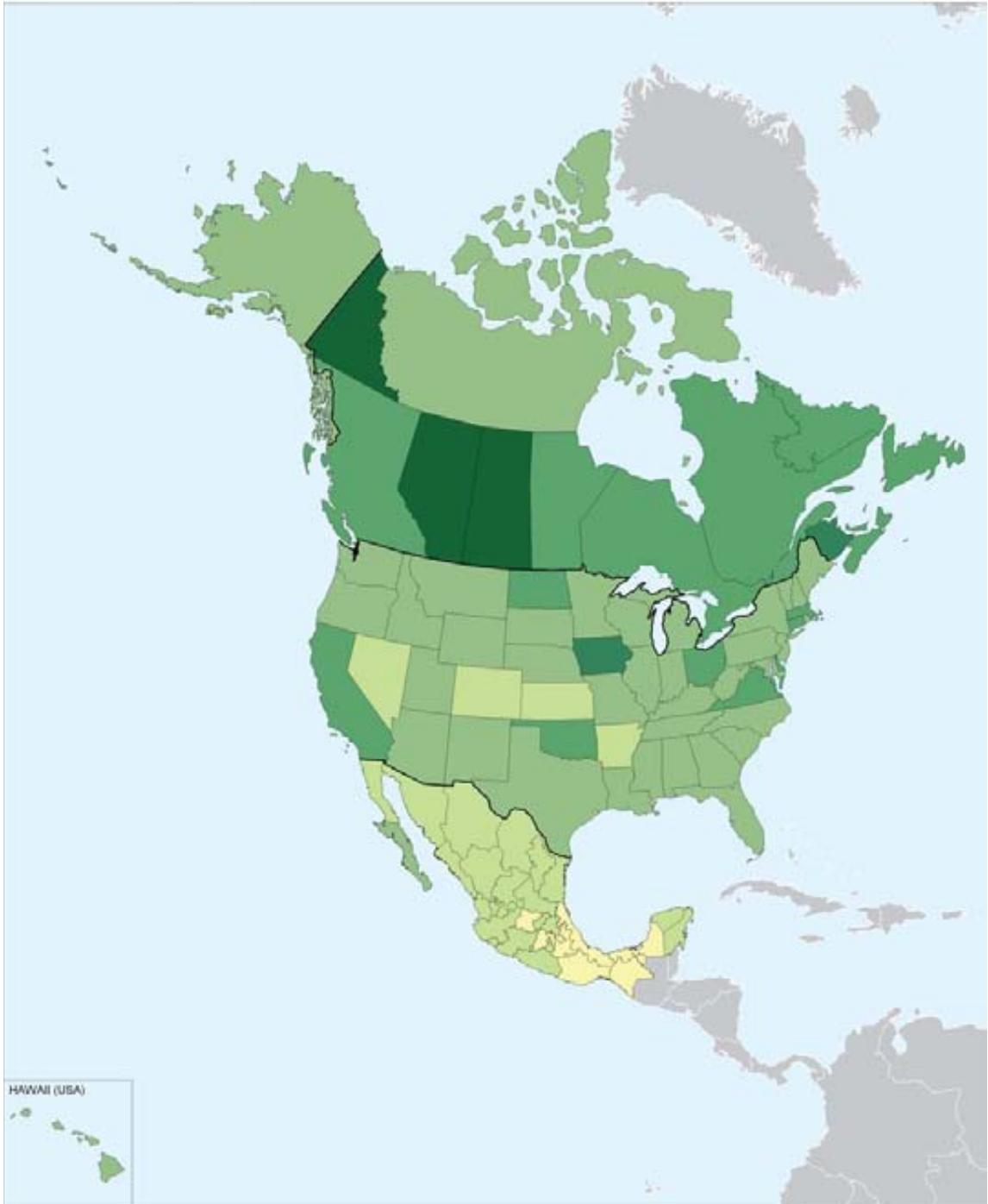
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552878501267>

30. ENVIRONNEMENT : VÉHICULES PARTICULIERS PAR HABITANT

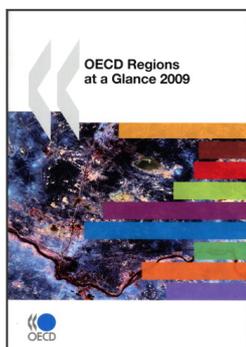
30.5 Nombre de véhicules particuliers pour 100 habitants : Amérique du Nord

Régions de niveau TL2, 2005

- Supérieure à 70
- Entre 60 et 70
- Entre 50 et 60
- Entre 35 et 50
- Entre 10 et 35
- Inférieure à 10
- Données non disponibles



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/552878501267>



Extrait de :
OECD Regions at a Glance 2009

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Environnement : véhicules particuliers par habitant », dans *OECD Regions at a Glance 2009*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/reg_glance-2009-34-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.